Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 13 décembre 2021

CCPC/2021347-36

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membres ayant pris part à la délibération (32) : **J-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, P. BLANQUE (pouvoir à P. BATAILLE), A. BOUSQUET, P. CAMPS, J. COLL (pouvoir à H. BAUDET), C. COLOMER, J. CORDELETTE, C. DELIAS (pouvoir à J. GARRABE-POUGET), J-L. DEMELIN, F. DESCLAUX (pouvoir à A. LUNEAU), M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, A. HUG, J-L. LACUBE, C. LANDRIEU (pouvoir à P. CAMPS), J-D. LAPORTE, LE TOAN-BARES, A. LUNEAU, D. MARIN, F. OMAHSAN (pouvoir à J. GARRABE-POUGET), P. PETITQUEUX (pouvoir à S. VAILLS), S. POLATO, S. PONSA (pouvoir à A. LUNEAU), M. POUDADE, S. PRUDENTOS, P. RIU, A. TAHOCES, S. VAILLS, G. VICENS (pouvoir à P. BATAILLE).**

Date de convocation : mardi 7 décembre 2021
Secrétaire de séance : Antonin HUG

Objet : Autorisation de recrutement d'emplois saisonniers hiver 2021.

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président explique qu'en prévision de la période hivernale, notamment pour la bonne gestion du Pôle EJ2S, du Pôle EIB, de la station nordique du col de la Llose et du Complexe Sportif, il est nécessaire de renforcer les services du :

Pôle Développement / Tourisme – 5 embauches :

- 1 maitre-nageur sauveteur correspondants au grade d'opérateurs territoriaux des act. physiques et sportives, à compter du 17 décembre pour une durée de 2 mois, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux d'opérateurs territoriaux des act. physiques et sportives, échelon 10 (IB/IM : 461/404) équivalent à 1 893,15€ brut/mois.
- 3 agents d'accueil correspondants au grade d'adjoint administratif, à compter du 17 décembre pour une durée de 4 mois, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux adjoints techniques territoriaux, échelon 1 (IB/IM : 354/332) équivalent à 1 555,76 € Brut/mois.
- 1 pisteur, correspondants au grade d'adjoint technique, à compter du 18 décembre pour une durée de 3 mois, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux adjoints techniques territoriaux, échelon 10 (IB/IM : 461/404) équivalent à 1 893,15 € Brut/mois.

Pôle Enfance, Jeunesse, Santé, Social – 4 embauches :

- 2 agents d'animation, correspondant au grade d'adjoint d'animation territorial, pour une durée de 2 mois, à temps non-complet pour une durée hebdomadaire de 5 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux adjoints d'animation territorial, échelon 1 (IB/IM : 354/330) équivalent à 1 546,39 € brut/mois ;
- Un agent social, correspondant au grade d'agents sociaux territoriaux pour une durée de 4 mois, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux agents sociaux territoriaux, échelon 1 (IB/IM : 354/330) équivalent à 1 546,39 € brut/mois ;
- Un agent social, correspondant au grade d'agents sociaux territoriaux pour une durée de 6 mois, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux agents sociaux territoriaux, échelon 1 (IB/IM : 354/330) équivalent à 1 546,39 € brut/mois ;

Pôle EIB, Service Gestion et Valorisation des déchets – 1 embauche :

- Un agent technique polyvalent – chauffeur grutier, correspondant au grade d'adjoint technique, pour une durée de 4 mois, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux adjoints techniques, échelon 1 (IB/IM : 387/354) équivalent à 1 658,85 € brut/mois ;

Le Président propose de valider les recrutements qui ont été opérés en vue de préparer la saison hivernale.

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- **De valider les recrutements saisonniers opérés en vue de préparer la saison hivernale ;**
- **D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens ;**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Llagonne, le 13 décembre 2021

Pierre BATAILLE
Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PYRÉNÉES CATALANES
La Quillane
66210 LA LLAGONNE
04.68.04.49.86

Envoyé le 14-12-2021 à la Préfecture
Accusé de réception le 14-12-2021
NOTIFICATION FAST